

**Conseil d'administration n°26
séance du 10 mars 2026**

**Délibération n° 2026-03.01 relative à l'adoption du Compte financier 2025
de l'École de l'air et de l'espace**

Vu le décret n°2018-1158 du 14 décembre 2018 modifié relatif à l'École de l'air, et notamment son article R. 3411-131-6° ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique notamment les articles 211 à 214 ;

Vu le Vademecum de septembre 2023 relatif à la gestion budgétaire et comptable des organismes publics et des opérateurs de l'État ;

Vu la décision attributive de financement 2025 de l'École de l'air et de l'espace n°691/ARM/DRH-AAE/ADJT/BPPF/DFIN du 26 mars 2025 ;

Article 1 :

Le Conseil d'administration, après délibéré, arrête le compte financier 2025 et les éléments d'exécution budgétaire suivants :

a) En dépenses :

- 32 022 933,82 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 26 680 000,83 € sur l'enveloppe personnel,
 - 3 874 778,20 € sur l'enveloppe fonctionnement,
 - 20 000 € sur l'enveloppe intervention,
 - 1 448 154,79 € sur l'enveloppe investissement.
-
- 31 828 392,90 € de crédits de paiements dont :
 - 26 680 000,83 € sur l'enveloppe personnel
 - 4 088 036,65 € sur l'enveloppe fonctionnement
 - 20 000 € sur l'enveloppe intervention
 - 1 040 355,42 € sur l'enveloppe investissement

b) En recettes :

- 37 383 895,84 € dont :
 - 36 007 294,18 € de recettes globalisées,
 - 1 376 601,66 € de recettes fléchées.

c) Un excédent budgétaire de 5 555 502,94 €.

Article 2 :

Le Conseil d'administration, après délibéré, arrête le compte financier 2025 et les éléments patrimoniaux d'exécution suivants :

- 5 602 278,60 € de variation positive de trésorerie,
- - 167 244,87 € de résultat patrimonial (perte),
- 556 315,16 € de capacité d'autofinancement,
- - 5 726 941,29 € de variation du besoin en fonds de roulement.

Article 3 :

Le résultat de l'exercice 2025 s'établit à une perte de 167 244,87 €. Le Conseil d'administration décide conformément aux règles applicables aux établissements publics, d'imputer ce déficit sur les réserves de l'établissement (compte 129).

Article 4 :

Les tableaux n° 1 (emplois), n° 2 (autorisations budgétaires), n° 4 (équilibre financier), n° 6 (situation patrimoniale), ainsi que le bilan et l'annexe de l'agent comptable, sont joints à la présente délibération.

Article 5 :

La présente délibération sera versée au recueil administratif des actes de l'École de l'air et de l'espace.

Pour : 22 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Le Président du Conseil d'administration,

GAA (2S) Jean-François FERLET



Annexe à la délibération n° 2026-03.01 relative à l'adoption du Compte financier 2025 de l'École de l'air et de l'espace

TABLEAU 1
Autorisations d'emplois - Compte financier 2025: ECOLE DE L'AIR ET DE L'ESPACE

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des autorisations d'emplois

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Plafond organisme (= a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	285,51	12,33	297,84

Rappel du plafond d'emplois notifié par le responsable de programme en ETPT (c) :

300

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI (a) doit être inférieure ou égale au plafond notifié par le responsable du programme chef de file du budget général de l'Etat (c).

TABLEAU 2
Autorisations budgétaires - Compte financier 2025 - Ecole de l'air et de l'espace

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

DEPENSES						RECETTES			
	Montants budget rectificatif n°1 26/11/2025		Montants exécutés		% d'exécution par rapport au BR n°1/2025		Montants budget rectificatif n°1 26/11/2025	Montants exécutés	% d'exécution par rapport au BR n°1/2025
	AE	CP	AE	CP					
Personnel	26 830 000,00	26 830 000,00	26 680 000,83	26 680 000,83	99,44%	99,44%	38 077 200,00	36 007 294,18	99,81%
dont contributions employeur au CAS Pension	-	-	-	-	-	-	34 477 720,00	34 477 720,00	100,00%
Fonctionnement	3 950 000,00	4 300 000,00	3 874 778,20	4 088 036,85	98,10%	95,07%	270 000,00	270 000,00	100,00%
Intervention	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	100,00%	100,00%	18 000,00	1 259 570,00	0,00%
Investissement	1 500 000,00	1 500 000,00	1 448 154,79	1 040 355,42	96,54%	69,36%	1 311 570,00	1 259 574,18	96,04%
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	32 300 000,00	32 650 000,00	32 022 933,82	31 828 392,90	99,14%	97,48%	37 512 138,00	37 383 895,84	99,66%
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)		4 862 138,00		5 555 502,94					
									SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

(*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

TABLEAU 4
Equilibre financier - Compte financier 2025 - Ecole de l'air et de l'espace

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS			FINANCEMENTS		
	Montants dernier budget rectificatif n°1 26/11/2025	Montants exécutés	Montants dernier budget rectificatif n°1 26/11/2025	Montants exécutés	
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	-	-	4 862 138,00	5 555 502,94	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
dont Budget Principal					dont Budget Principal
dont Budget Annexe					dont Budget Annexe
Remboursements d'emprunts (capital) :					Nouveaux emprunts (capital) :
Nouveaux prêts (capital)					Remboursements de prêts (capital) :
Dépôts et cautionnements (b1)					Dépôts et cautionnements (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**		244,95			Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
Autres décaissements non budgétaires (e1)		35 194,91		82 215,52	Autres encaissements non budgétaires (e2)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)		35 439,86	4 862 138,00	5 637 718,46	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
ABONDEMENT de la trésorerie (I)=(2) - (1)	4 862 138,00	5 602 278,80			PRÉLEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)
dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***	827 989,00	887 379,79			dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***
dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)	4 034 149,00	4 714 898,73			dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	4 862 138,00	5 637 718,46	4 862 138,00	5 637 718,46	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

TABLEAU 6
Situation patrimoniale - Compte financier 2025 - Ecole de l'air et de l'espace

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat exécuté

CHARGES	Montants budget rectificatif n°1 26/11/2025	Montants exécutés	PRODUITS	Montants budget rectificatif n°1 26/11/2025	Montants exécutés
Personnel	26 830 000,00	26 540 680,91	Subventions de l'Etat	34 477 720,00	29 996 792,59
dont charges de pensions civiles*	0,00	2 979 945,07	Fiscalité affectée	0,00	0,00
Fonctionnement autre que les charges de personnel	5 200 000,00	5 434 867,68	Autres subventions	0,00	45 931,60
Intervention (le cas échéant)	20 000,00	0,00	Autres produits	2 738 400,00	1 765 579,53
TOTAL DES CHARGES (1)	32 050 000,00	31 975 548,59	TOTAL DES PRODUITS (2)	37 216 120,00	31 808 303,72
Résultat : bénéfice (3) = (2) - (1)	5 166 120,00	0,00	Résultat : perte (4) = (1) - (2)	0,00	167 244,87
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat (1) + (3) = (2) + (4)	37 216 120,00	31 975 548,59	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat (1) + (3) = (2) + (4)	37 216 120,00	31 975 548,59

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montants budget rectificatif n°1 26/11/2025	Montants exécutés
Résultat de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-))	5 166 120,00	-167 244,87
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	900 000,00	1 166 916,23
+ reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0,00	0,00
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	0,00	0,00
+ produits de cession d'éléments d'actifs	0,00	3 079,61
+ quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	0,00	440 276,59
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	6 066 120,00	556 315,16

Etat exécuté de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants budget rectificatif n°1 26/11/2025	Montants exécutés	RESSOURCES	Montants budget rectificatif n°1 26/11/2025	Montants exécutés
Insuffisance d'autofinancement	0,00	0,00	Capacité d'autofinancement	6 066 120,00	556 315,16
Investissements	1 600 000,00	954 057,48	Financement de l'actif par l'Etat	270 000,00	270 000,00
			Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	26 018,00	0,00
			Autres ressources	0,00	3 079,61
Remboursement des dettes financières	0,00	0,00	Augmentation des dettes financières	0,00	0,00
TOTAL DES EMPLOIS (5)	1 600 000,00	954 057,48	TOTAL DES RESSOURCES (6)	6 362 138,00	829 394,77
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	4 862 138,00	0,00	Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	0,00	124 662,69